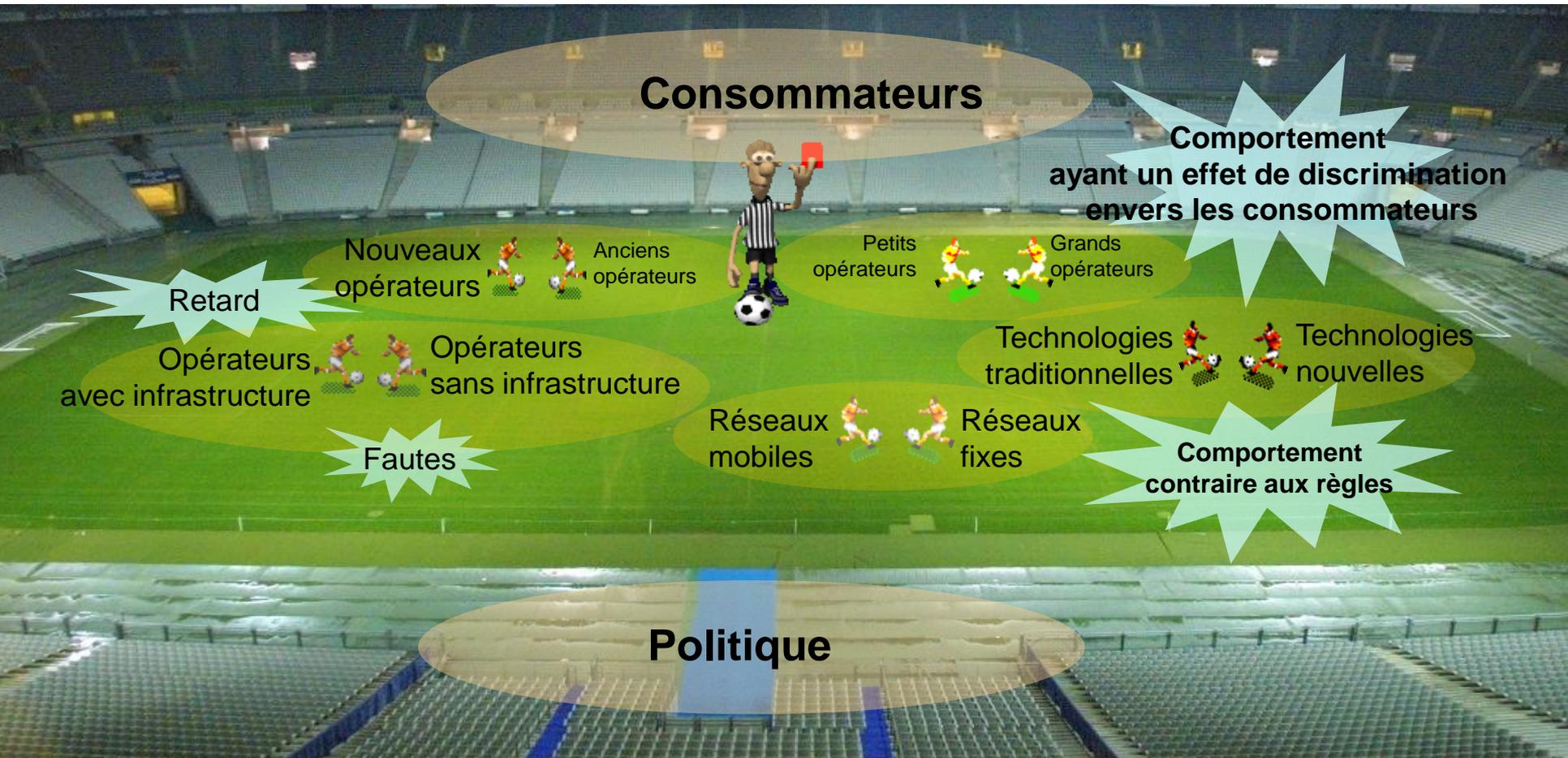

Journée 1 – Session 2

Processus de libéralisation et de réglementation

Les différences entre les acteurs ont une influence sur le marché des télécommunications.



Les autorités réglementaires encouragent la concurrence par le biais d'activités diverses

Les autorités réglementaires agissent selon des principes clairs

Exemples

Les autorités réglementaires encouragent la concurrence

La concurrence, moyen pour atteindre un objectif

Diversité de services

Tarifs raisonnables

Consommateur & économie

Disponibilité dans tout le pays

Qualité élevée

Principes: durabilité, neutralité technologique

Principes: transparence, cohérence, vue d'ensemble

Interconnexion

Dégroupage

Tarifs

Comptabilisation des coûts

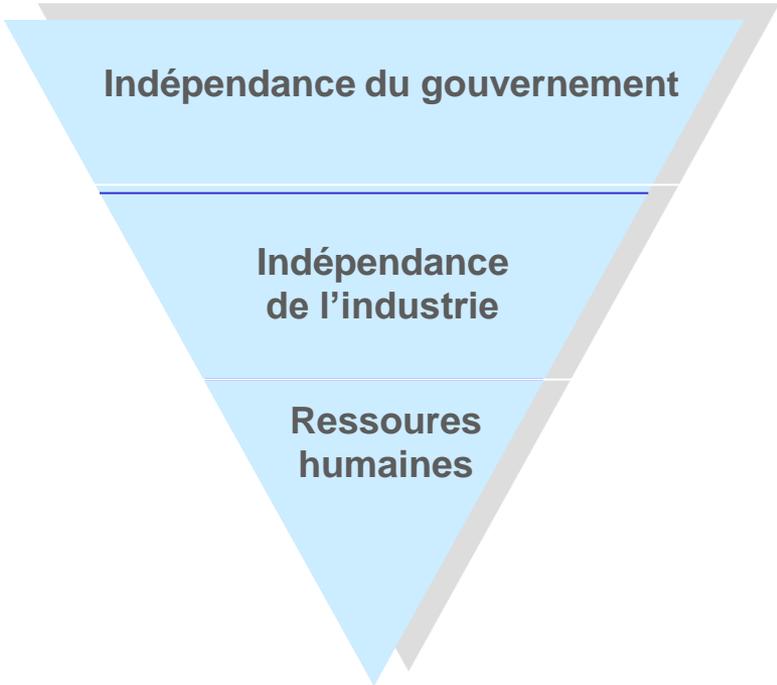
Résultat

Cadre fiable, équitable et apte à soutenir le marché

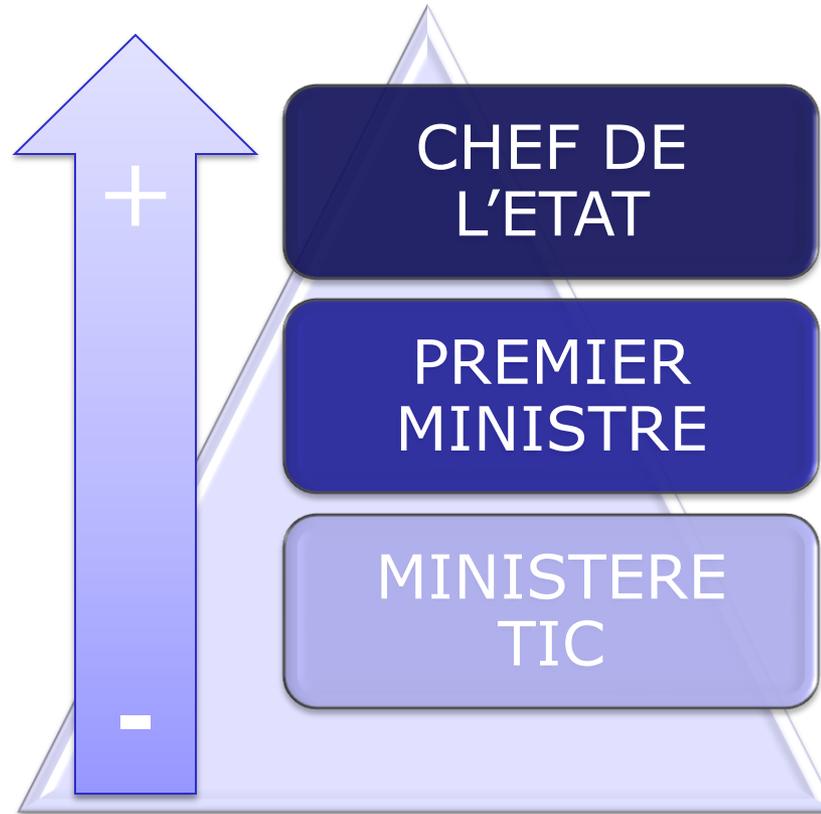
Il est nécessaire de distinguer clairement entre privatisation et libéralisation.

Sujets	Privatisation	Libéralisation
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vendre tout ou partie d'entreprises nationalisées à des investisseurs privés 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ouvrir le marché au profit des clients ■ Encourager une concurrence durable
Responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entité représentative du propriétaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cadre juridique: gouvernement +parlement+ministère ■ Mise en oeuvre: autorité réglementaire indépendante
Problèmes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Structure de détention ■ Offre publique initiale ■ Partenaires stratégiques ■ Dividendes ■ Valeur pour les actionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pénurie de ressources ■ Accès au réseau ■ Obligations ex-ante ■ Non-discrimination ■ Contrôle des tarifs ■ Service universel
Cadre juridique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lois spécifiques pour la restructuration 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cadre de l'UE ■ Loi sur les télécommunications ■ Ordonnances

Comme le montre le rôle spécial du régulateur, un préalable essentiel au succès de la libéralisation est l'indépendance de l'autorité réglementaire.

Précautions pour un régulateur	Manières de s'acquitter de cette precaution
 <p>Indépendance du gouvernement</p> <p>Indépendance de l'industrie</p> <p>Ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nette séparation des responsabilités• Mécanisme de financement équitable et transparent• Politique de personnel orientée sur le marché• Transparence & imputabilité

DEGRE DE LIBERTE





Triptyque « privatisation, libéralisation, régulation »

1995

- Loi n° 95-25 du 29 août 1995
- Privatisation SONATEL

1996

- Loi n° 96-03 du 26 février 1996
- Portant code des télécommunications: libéraliser le marché des télécommunications

1997

- **Cession 1/3 du capital Sonatel => France Télécom**

1998

- **Attribution licence téléphonie mobile à SENTEL**
- Introduction du titre SONATEL en bourse

2002

- Création ART =>ARTP

REFORME



Committed to connecting the world

.....Marché des télécommunications* au Sénégal.....

ENVIRONNEMENTS:

1. ENVIR. TECHNO

2. ENVIR. ECONO

3. ENVIR. POLITICO-
JURIDIQUE

4. ENVIR. SOCIO-
CULTUREL

5. Etc



**DATE
D'ENTREE**

1997

1998

2008

Source : ARTP JUIN 2009

*Téléphonie mobile



Committed to connecting the world

Le contexte du projet de marché commun ouest-africain



demandes d'assistance en matière de réforme de la réglementation, des gouvernements des pays de la région,
(souci d'harmoniser le développement du secteur des télécommunications dans les pays de l'Afrique de l'Ouest);

Vision de l'UEMOA & CEDEAO:

« marché des télécommunications unique et libéralisé à l'échelle de la communauté, concrétisé suite à l'adoption de cadres législatifs et réglementaires uniformes et à l'interconnexion et l'intégration des réseaux nationaux. »



Committed to connecting the world



Les objectifs du Projet



- Harmoniser les politiques réglementaires en matière de Télécommunications pour les pays bénéficiaires;
- Créer un marché commun harmonisé (pour l'UEMOA et la CEDEAO);
- Rendre la région ouest africaine plus attractive pour les investisseurs;
- Renforcer les Capacités Institutionnelles et Humaines dans le domaine des TIC.



Committed to connecting the world

Les actions réalisées (1/2)



PHASE1 - 2004

Etudes et ateliers de validations => examiner + état des lieux du marché des télécommunication dans l'espace UEMOA-CEDEAO sur les problèmes de réglementation suivants :

Interconnexion - système d'octroi de licences - gestion de ressources limitées (plan de numérotage et gestion du spectre des fréquences radioélectriques) - accès/service universel - modèle de politique et de législation.



Committed to connecting the world



Les actions réalisées (2/2)



PHASE 2 - 2005

- Révision et actualisation des rapports d'études et projets pour disposer d'un cadre réglementaire défini au mieux dans l'ère de la société de l'information.
- Présentation de ces projets de lignes directrices aux pays membres de la CEDEAO/UEMOA pour approbation et adoption lors de la réunion de l'ARTAO du 5 au 9 septembre 2005.

Depuis, septembre 2005, la CEDEAO, dispose de lignes directrices sur : **l'interconnexion, licence, modèle de politique et de législation, numérotage, gestion du spectre, accès/service universel** disponibles sur le site web suivant: <http://www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Seminars/ITU-EC-Project/Ghana/Ghana.html>



Committed to connecting the world

Nous sommes maintenant au coeur de l'examen 2006 afin de nous préparer aux évolutions futures du marché.

Initiatives européennes de libéralisation des télécommunications



But: ouvrir le marché

Paquet de 1997

Paquet de 2002

But: focaliser la réglementation

Paquet de 2009/2010

Buts:

- Convergence
- Harmonisation
- Disparition progressive des exceptions au profit du droit général de la concurrence

Examen
1999

Examen
2006

1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012

Concurrence durable

Source: Commission européenne

Approche structurée



International
Telecommunication
Union

Committed to connecting the world

Dans la première phase de la libéralisation, on a utilisé une approche simple.

Cas

Cadre de l'UE jusqu'en 2002



4 Marchés	Position dominante sur le marché	
	Oui	non
Marché 1	Black	White
Marché 2	White	Black
Marché 3	Black	White
Marché 4	White	Black

Si SMP, alors tous remèdes

Source: RTR

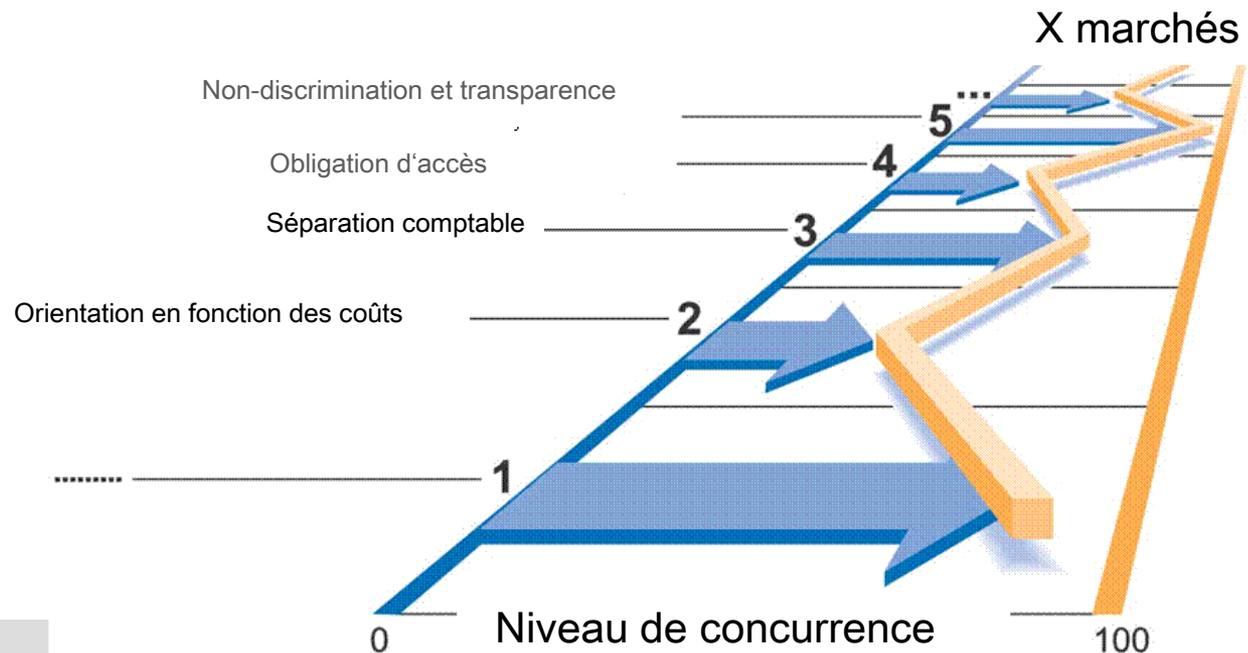
Depuis 2002 on utilise une approche nouvelle, plus sélective.

Cas

Cadre de l'UE depuis 2002



Choix sélectif de remèdes



Source: RTR

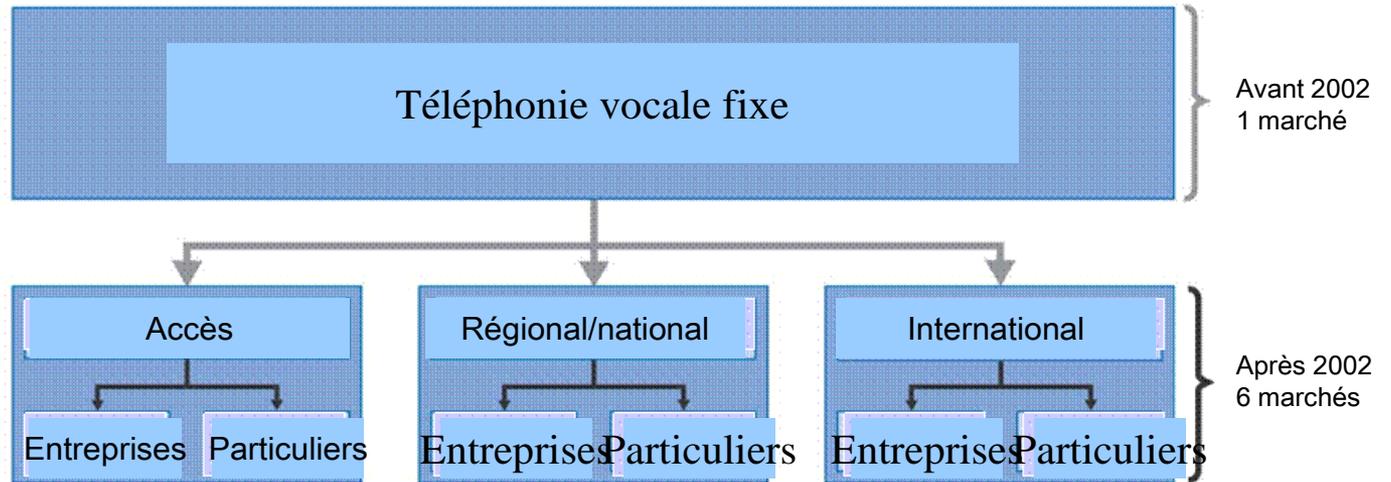
Certains marchés sont désormais analysés plus en détails.

Cas

Différentes définitions du marché



Exemple téléphonie vocale fixe

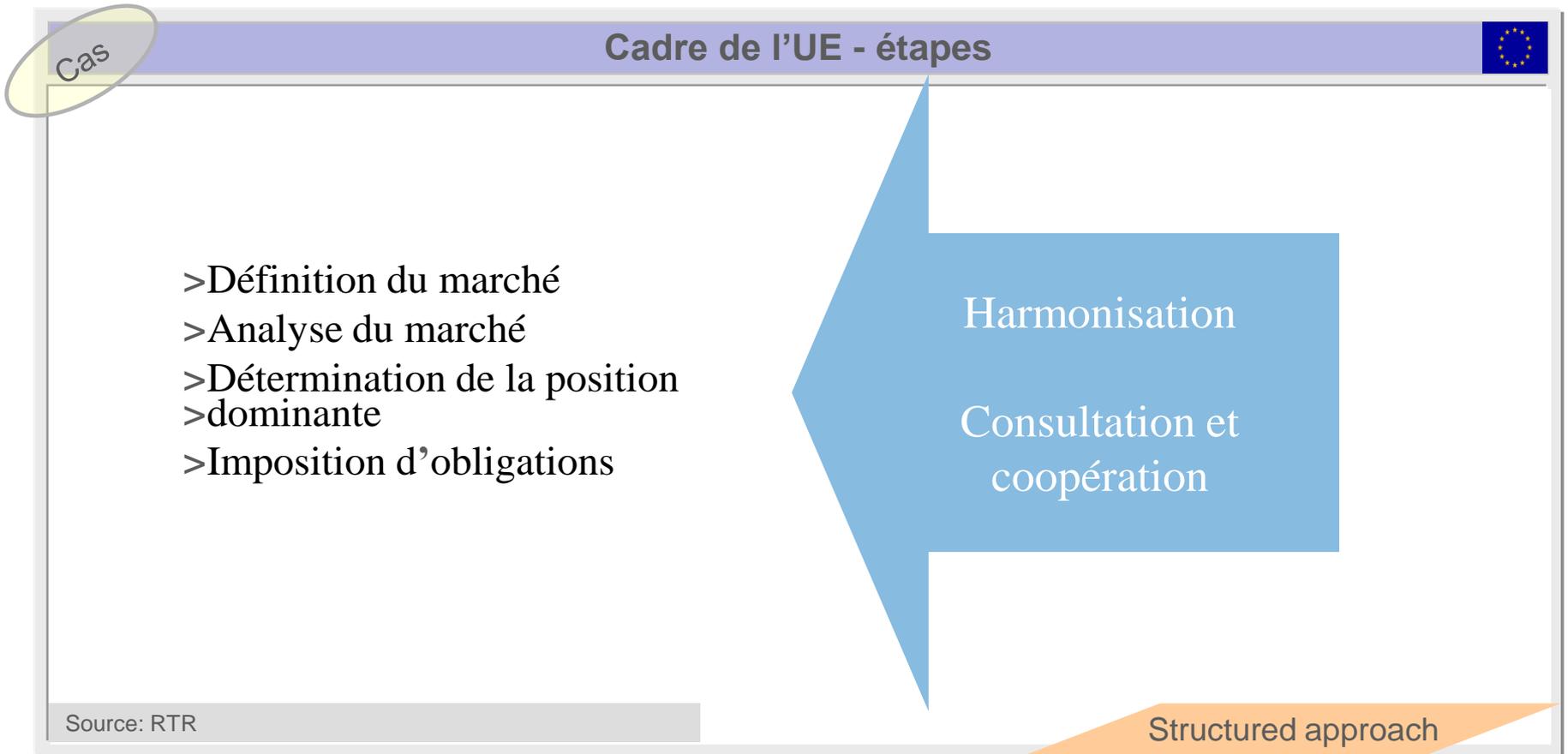


Source: RTR



Committed to connecting the world

Le cadre prescrit une approche systématique et harmonisée.



Actuellement, le cadre juridique de 2002 est en place dans tous les Etats membres de l'UE. En Autriche, les dernières étapes de mise en oeuvre ont été entreprises en 2006.

Cas

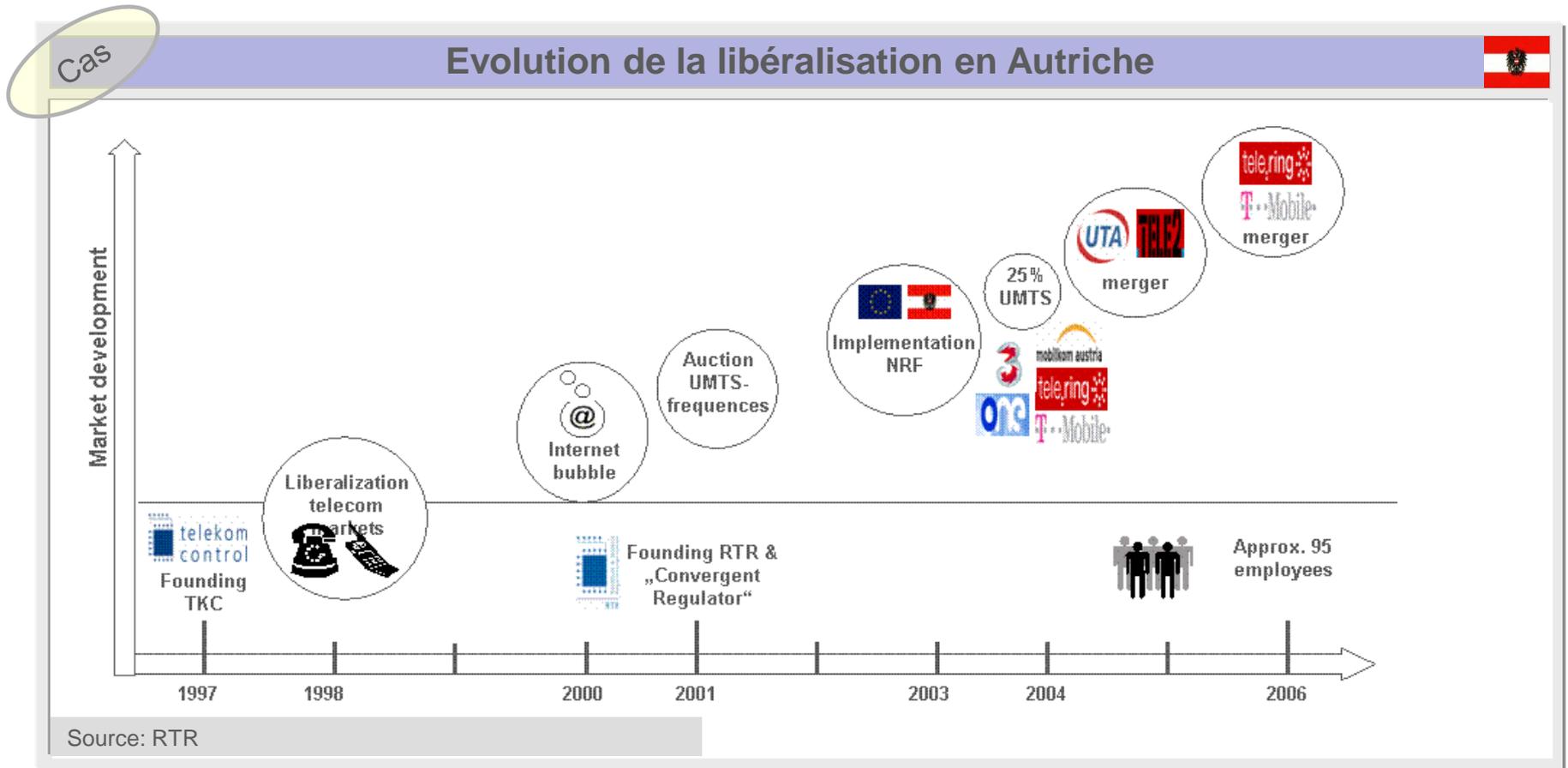
		Cadre juridique		Mise en oeuvre opérationnelle liée à l'analyse de marché			
Jalon	Nouveau cadre de l'UE	Nouvelle loi TKG 2003	Définition du marché	Collecte de données Analyse du marché	Résultats de consultation	Décisions	
	Avril 2002	20.8.2003	17.10.2003	Février 2004	2004	2004-2006	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> D-cadre D-accès D-autorisation D-service universel 	<ul style="list-style-type: none"> Transposition des directives Définition du marché: RTR PSM et remèdes: TKK 	<ul style="list-style-type: none"> Ordonnance (TKMVO 2003) 17 marchés des télécom Base pour l'analyse de marché 	<ul style="list-style-type: none"> Collecte de données Contribution d'env. 390 entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de décisions statut PSM Projet de décisions remèdes Consultations nationales et internationales 	<ul style="list-style-type: none"> Statut PSM Remèdes 	
				 	 		
Statut			 17 marchés Large bande (2005)				

Source: RTR



Committed to connecting the world

Les premières années 1997-2003 ont été influencées par une forte croissance du marché.



Le groupe des régulateurs indépendants a un rôle important à jouer pour l'échange mutuel d'informations entre régulateurs en Europe.



- Groupe informel d'autorités réglementaires indépendantes, fondé en 1997
- **34 autorités réglementaires** (tous les pays de l'UE, la Suisse, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Croatie, la Turquie, la Macédoine)
- Aucune adhésion formelle, aucun règlement de procédure formel
- **La présidence change tous les ans**
- 2 Vice-présidents
- 5 membres du Conseil
- www.irg.eu

Tâches

- Coordination de **positions communes** (par ex. à verser aux consultations de la Commission européenne)
- **Principes de mise en oeuvre:** rapports de mise en oeuvre de meilleures pratiques (par ex. comptabilisation des coûts)
- **Echange informel d'informations** (par ex. questionnaires)

Président

Actuellement la Hongrie

Le groupe des régulateurs européens (ERG) conseille la Commission européenne sur les questions de mise en oeuvre.



- **Groupe formel**
fondé en juillet 2002 sur la base du nouveau cadre réglementaire
- **Membres de plein droit:** les régulateurs indépendants de tous les pays de l'UE
- **Statut d'observateur:** Suisse, Norvège, Liechtenstein, Islande, Croatie, Turquie, Macédoine
- Règles de procédure formelles
- **La présidence** change tous les ans, assurée par le chef d'une autorité réglementaire de l'UE
- Le secrétariat de l'ERG soutient les réunions et la préparation
- www.erg.eu.int



Tâches

- **Conseiller la Commission européenne** à propos de la mise en oeuvre du nouveau cadre
- Programme de travail annuel et rapport d'activité (soumis au Parlement européen)
- **Résultats: positions communes de l'ERG** (documents de mise en oeuvre non contraignants)

Président

Actuellement la Hongrie



Committed to connecting the world